

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MARS 2017

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le vingt-huit mars deux mille dix-sept à 20h30, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du Conseil communautaire, sous la Présidence de Monsieur Francis CHOUAT, Président.

Etaient présents :

Commune d'Evry :

M. Francis CHOUAT, Mme Elodie FRANÇOIS, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI, Mme Najwa EL HAÏTE, Mme Florence BELLAMY, M. Ronan FLEURY (à partir du point 2017/99), Mme Berdjouhi VASSILIAN-KARAKELIAN (à partir du point 2017/92).

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ, Mme Nathalie BAUSIVOIR, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE, M. Redanga N'GAIBONA (à partir du point 2017/99), Mme Martine BOUIN, M. Volkan AYKUT, M. Jérôme BREZILLON.

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Alain BRIARD, M. Maurice POLLET, Mme Eléonore PAYS, M. Hervé KITEBA SIMO.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, M. Pascal TROADEC (jusqu'au point 2017/126).

Commune de Ris-Orangis :

M. Ange BALZANO.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, Mme Françoise SAVY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII, Mme Dorothée MOUREAUX.

Commune de Courcouronnes :

Mme Laurence HEQUET.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT, M. Vincent LORRIERE.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.

Commune de Bondoufle :

Mme Sylvie BOIDE.

Commune de Lisses :

M. Thierry LAFON.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RÉTHORÉ.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune Le Coudray-Montceaux :

M. François GROS.

Commune d'Etiolles :

M. Philippe JUMELLE.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Absents excusés représentés :

Commune d'Evry :

M. Manuel VALLS donne pouvoir à M. Francis CHOUAT,

M. Jacques LONGUET donne pouvoir à Mme Elodie FRANCOIS,

Mme Danielle VALERO donne pouvoir à M. Ronan FLEURY (à partir du point 2017/99),

M. Joseph NOUVELLON donne pouvoir à Mme Berdjouhi VASSILIAN-KARAKELIAN (à partir du point 2017/92).

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Redanga N'GAIBONA donne pouvoir à M. Jean-François BAYLE (jusqu'au point 2017/98),

Mme Pascaline VANDENHEEDE donne pouvoir à M. Jean-Michel FRITZ.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY donne pouvoir à Mme Eléonore PAYS,
Mme Fatiha BENSALÉM donne pouvoir à M. Maurice POLLET,
M. Dominique CAROTINE donne pouvoir à M. Alain BRIARD.

Commune de Grigny :

Mme Claire RENKLICAY donne pouvoir à M. Philippe RIO.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI donne pouvoir à M. Ange BALZANO.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Gilles ALAPETITE donne pouvoir à M. Guy GEOFFROY.
M. Bernard BAILLY donne pouvoir à Mme Françoise SAVY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Marilyn HUMPHREY donne pouvoir à Mme Line MAGNE.

Commune de Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET donne pouvoir à M. Karl DIRAT.
M. Jean CARON donne pouvoir à M. Yann PETEL.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ donne pouvoir à Mme Sylvie BOIDE.

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY donne pouvoir à Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

Absents excusés :

Commune d'Evry :

M. Ronan FLEURY (jusqu'au point 2017/98), Mme Danielle VALERO (jusqu'au point 2017/98),
Mme Farida AMRANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Bruno PIRIOU.

Commune de Grigny :

Mme Claire TAWAB, M. Pascal TROADEC (pour le point 2017/127), Mme Djouma DIARRA.

Commune de Ris-Orangis :

M. Thierry MANDON, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCECA, Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

Commune de Combs-la-Ville :

Mme Marie-Martine SALLES.

Commune de Tigery :

M. Jean CROSNIER.

Le secrétaire de séance : M. Alain BRIARD.

Nombre de membres en exercice : 76

DELIBERATION N°DEL-2017/91 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE Madame Berdjouhi VASSILIAN-KARADELIAN installée dans ses fonctions de déléguée de la Commune d'Evry au sein du Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

CONSTATE que suite à ce renouvellement partiel, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est installé dans la totalité de ses membres et qu'après appel, le quorum étant atteint, il peut valablement délibérer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/92 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2017

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission du procès-verbal du Conseil communautaire du 28 février 2017.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/93 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2017

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE ACTE de la communication des travaux du Bureau communautaire du 28 février 2017.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/94 : DECISIONS DU PRESIDENT – ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission de la liste des décisions prises par le Président en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du Conseil communautaire en date du 28 février 2017, jointe en annexe à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/95 : DECISIONS DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE – ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission de la liste des décisions prises par le Vice-Président en charge de la commande publique en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du Conseil communautaire en date du 28 février 2017, jointe en annexe à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/96 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil de développement de Grand Paris Sud.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/97 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION MIXTE PARTIAIRE DU SYNDICAT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Eléonore PAYS

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- nombre de votants : 64
- nombre d'abstention : 0
- suffrages exprimés : 64
- majorité absolue : 33
- Votes pour : 64
- Vote contre : 0

PROCLAME le résultat du scrutin et déclare élue comme représentante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de la commission mixte paritaire du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, Madame Eléonore PAYS,

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/98 : REMPLACEMENT DE MADAME WIDAD ALLOUCHY AU SEIN D'UNE COMMISSION THEMATIQUE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Berdjouhi VASSILIAN-KARADELIAN

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- nombre de votants : 64
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 64
- majorité absolue : 33
- Votes pour : 64
- Vote contre : 0

PROCLAME le résultat suivant du scrutin et déclare élue comme représentante de la Communauté d'agglomération au sein de la Commission thématique Sport, Culture, Solidarités, Madame Berdjouhi VASSILIAN-KARADELIAN

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/99 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2017 arrêté aux montants suivants :

lre (Cod)	Libellé chapitre	Depenses	Recettes
		BP 2017	BP 2017
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		64 495
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	80 308 386	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	58 084 011	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		451 990
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	67 536 526	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 000 000	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 971 487	7 371 435
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	4 490 000	4 490 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 687 013	
66	CHARGES FINANCIERES	13 500 000	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 025 108	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		9 764 966
73	IMPOTS ET TAXES		190 909 162
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		64 906 982
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 563 004
76	PRODUITS FINANCIERS		1 384 622
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		695 875
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Total fonctionnement		282 602 531	282 602 531
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		1 764
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		23 000 000
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		5 517 304
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 371 425	19 971 487
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000	1 000 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		7 639 806
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		33 469 132
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	69 108 553	66 306 649
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 516 168	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 829 177	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 809 678	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	44 206 758	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 143 614	79 231
Total Investissement		156 985 373	156 985 373

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

PRECISE que le virement prévisionnel à la section d'investissement s'élève à 23 000 000 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre s'élève à 34 532 412 €.

PRECISE que les attributions de compensation, budgétées à hauteur de 67 063 830 € sont réparties comme suit pour 2017 :

Consolidation des AC 2017 - CA GRAND PARIS SUD			
Ex EPCI	Villes	Montant AC 2017	
		Dépenses	Recettes
EX CA seine Essonne	Corbeil Essonnes	27 337 847	
EX CA seine Essonne	Etiolles	568 936	
EX CA seine Essonne	Le Coudray-Montceaux	2 228 397	
EX CA seine Essonne	Saint Germain lès Corbeil	739 723	
EX CA seine Essonne	Soisy sur Seine	829 319	
Ex CA Lac d'Essonne	Grigny	5 417 580	
EX SAN/CA Sénart en essonne	Saint-Pierre-du-Perray	946 942	
EX SAN/CA Sénart en essonne	Tigery	187 393	
EX SAN/CA Sénart en essonne	Saintry-sur-Seine	262 000	
EX SAN/CA Sénart en essonne	Morsang-sur-Seine	85 674	
Ex CA Sénart 77	Cesson	0	35 794
Ex CA Sénart 77	Coms La Ville	381 107	
Ex CA Sénart 77	Lieusaint	612 093	
Ex CA Sénart 77	Moissy Cramayel	335 587	
Ex CA Sénart 77	Nandy	1 105 635	
Ex CA Sénart 77	Réau	126 367	
Ex CA Sénart 77	Savigny Le Temple	1 969 446	
Ex CA Sénart 77	Vert Saint denis	0	331 902
Ex CA Evry Centre Essonne	Evry	9 431 117	
Ex CA Evry Centre Essonne	Bondoufle	1 392 648	
Ex CA Evry Centre Essonne	Courcouronnes	3 139 027	
Ex CA Evry Centre Essonne	Lisses	2 169 386	
Ex CA Evry Centre Essonne	Ris Orangis	6 484 986	
Ex CA Evry Centre Essonne	Villabé	1 680 316	
Attributions de compensation CA Grand Paris Sud		67 431 526	367 696

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
 Abstentions : 2 (F.GARCIA ; D.MOUREAUX)
 Suffrages exprimés : 64
 Majorité absolue : 33
 Votes Pour : 64
 Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2017/100 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT « SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le budget Primitif 2017 du Budget Annexe Assainissement arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION							
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
011	Charges à caractère général	2 862 464,00	2 161 022,00	70	PPAC et surtaxes	6 838 380,00	7 194 000,00
012	Charges de personnel	626 209,00	565 210,00	70	Reversement surtaxe (via B.A. régie eau)	5 172 866,00	5 570 000,00
63	Autres charges gestion courante	4 046 330,00	4 683 400,00	74	Subventions d'exploitation	826 100,00	763 200,00
				75	Autres produits	1 028 000,00	82 000,00
				002	Résultat reporté n-1	905 878,39	
	Dépenses de gestion courante (DG)	7 535 203,00	7 409 632,00		Recettes de gestion courante (RG)	14 791 224,39	13 609 200,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	7 256 021,39	6 199 568,00				
66	Frais financiers (SF)	465 441,50	538 922,00	76	Produits financiers (PF)		
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 465 441,50	- 538 922,00				
67	Charges exceptionnelles	754 263,15	-	77	Produits exceptionnels		
002	Résultat reporté n-1						
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 754 263,15	-				
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	6 056 316,74	5 660 646,00				
042	Amortissements	4 179 852,00	3 723 099,00	042	Reprise de subventions	1 934 540,00	1 885 965,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 2 245 512,00	- 1 837 134,00				
	Virement à la section d'investissement	3 791 004,74	3 823 512,00				
	Total Section de fonctionnement	16 725 764,39	15 495 165,00		Total Section de fonctionnement	16 725 764,39	15 495 165,00
INVESTISSEMENT							
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017
001	Résultat reporté investissement	72 035,73		001	Résultat reporté investissement	2 145 890,56	
13	Annulation TR2015 AESN		1 365 625,00	1068	Autres réserves	4 216 362,65	
20	Immo incorporées	100 741,18	4 000,00	13	Réémission TR AESN		1 365 625,00
21	Immo corporelles	857 119,33	928 600,00	13	Subventions d'investissement	1 622 477,22	780 724,00
23	Immo en cours	23 692 746,76	15 303 310,00	021	Virement de la section d'exploitation	3 791 004,74	3 823 512,00
45	Comptes de tiers	12 367,65	-				
	Dépenses réelles Invest hors dette	24 735 010,65	17 601 535,00		Recettes réelles Invest hors dette	11 773 735,17	5 969 861,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 158 073,35	2 326 569,00	16	Emprunts et dettes assimilées	42 900,00	61 006,00
	Dette	2 158 073,35	2 326 569,00		Dette hors emprunt d'équilibre	42 900,00	61 006,00
040	Reprise de subventions	1 934 540,00	1 885 965,00	040	Amortissements (281+481)	4 179 852,00	3 723 099,00
	Total Dépenses d'investissement	28 827 624,00	21 814 069,00		Total Recettes d'investissement	15 996 487,17	9 753 966,00
					Emprunt d'équilibre	12 831 136,83	12 060 103,00
	Total Section d'investissement	28 827 624,00	21 814 069,00		Total Section d'investissement	28 827 624,00	21 814 069,00

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 3 823 512 €

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 12 060 103 €

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
 Abstention : 1 (D.MOUREAUX)
 Suffrages exprimés : 65
 Majorité absolue : 34
 Votes Pour : 65
 Votes Contre : 0

**DELIBERATION N°DEL-2017/101 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – ADOPTION DU BUDGET
ANNEXE BUDGET ANNEXE EAU DSP**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix,

ADOpte le budget Primitif 2017 du Budget Annexe EAU arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION							
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
011	Charges à caractère général	31 700,00	113 700,00	70	Vente d'eau aux abonnés	622 900,00	718 570,00
011	Participation Budget Principal		44 000,00				
012	Charges de personnel		130 000,00				
65	Autres charges gestion courante	117 800,00		75	Autres produits gestion courante	4 600,00	
	Dépenses de gestion courante (DG)	149 500,00	287 700,00		Recettes de gestion courante (RG)	627 500,00	718 570,00
	Épargne de gestion (EG = RG - DG)	478 000,00	430 870,00				
66	Frais financiers (SF)	75 600,00	66 850,00	76	Produits financiers (PF)		
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 75 600,00	- 66 850,00				
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	35 000,00	77	Produits exceptionnels		
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 35 000,00	- 35 000,00				
	Épargne brut (EB = EG+SF+SE)	367 400,00	329 020,00				
042	Amortissements	371 400,00	372 956,00	042	Reprises de subventions	136 000,00	135 888,00
	solde Opérations d'ordre (SOC = R042 - D042)	- 235 400,00	- 237 068,00				
	Virement à la section d'investissement	132 000,00	91 952,00				
	Total Section de fonctionnement	763 500,00	854 458,00		Total Section de fonctionnement	763 500,00	854 458,00
INVESTISSEMENT							
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017
20	Études	12 586,18		001	Résultat reporté d'investissement	143 445,54	
21	Immo corporelles	70 573,74	470 000,00	10	Autres réserves	432 071,54	
23	Immo incorporelles	847 196,65		021	Virement de la section fonctionnement	132 000,00	91 952,00
	Dépenses réelles Investissement hors dette	930 356,57	470 000,00	13	Subvention d'investissement	127 239,49	
					Recettes réelles Investissement hors dette	834 756,57	91 952,00
16	Emprunts et dettes assimilées	139 800,00	134 759,00	16	Emprunts et dettes assimilées		
	Dettes	139 800,00	134 759,00		Dettes hors emprunt d'équilibre	-	-
040	Reprises de subventions	136 000,00	135 888,00	040	Amortissements	371 400,00	372 956,00
	Total Dépenses d'investissement	1 206 156,57	740 647,00		Total Recettes d'investissement	1 206 156,57	464 908,00
					Emprunt d'équilibre		275 739,00
	Total Section d'investissement	1 206 156,57	740 647,00		Total Section d'investissement	1 206 156,57	740 647,00

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 91 952 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 275 739 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0

Abstentions : 3 (D.MOUREAUX ; F.GARCIA ; M.BOUIN)

Suffrages exprimés : 63
 Majorité absolue : 33
 Votes Pour : 62
 Vote Contre : 1 (JF.BAYLE)

DELIBERATION N°DEL-2017/102 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE REGIE DE L'EAU « EAU DE L'AGGLO »

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget Primitif 2017 du Budget Annexe Régie de l'Eau arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION							
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
011	Entretien et dépenses de services	6 234 660,00	6 255 547,00	70	Ventes d'eau	9 717 274,00	10 109 486,00
011	Participation Budget Principal	-	198 000,00				
011	Reversement surtaxe BA assainissement	-	5 570 000,00	70	Surtaxes assainissement perçue / factures		5 570 000,00
011	Reversement SEE/SIARCE/SIVOA		4 460 000,00	70	Ventes d'eau SEE/SIARCE/SIVOA		4 460 000,00
014	Reversement AESN	4 525 950,00	4 500 000,00	70	Ventes d'eau AESN	4 525 950,00	4 500 000,00
012	Personnel	932 320,00	861 776,00				
65	Autres charges courantes	50 100,00	50 100,00	75	Redevances fixes de contrôle	5 000,00	5 000,00
	Dépenses de gestion courante (DG)	11 743 030,00	21 895 223,00		Recettes de gestion courante (RG)	14 248 224,00	24 644 486,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	2 505 194,00	2 749 263,00				
66	Frais financiers (SF)	25 224,00	27 408,00	76	Produits financiers (PF)		
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 25 224,00	- 27 408,00				
67	Charges exceptionnelles	49 806,22	45 000,00	002	Report à nouveau Régie de l'eau	14 806,22	
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 35 000,00	- 45 000,00				
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	2 444 970,00	2 676 855,00				
042	Amortissements	513 418,00	603 286,00				
	solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 513 418,00	- 603 286,00				
	Virement à la section d'investissement	1 931 552,00	2 073 569,00				
	Total Section de fonctionnement	14 263 030,22	24 644 486,00		Total Section de fonctionnement	14 263 030,22	24 644 486,00
INVESTISSEMENT							
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017
001	Résultat reporté investissement	660 842,59		1068	Autres réserves	1 456 723,41	
20	Etudes et logiciels	164 941,51		021	Virement de la section fonctionnement	1 931 552,00	2 073 569,00
21	Acquisitions	2 581 614,62	2 641 229,00	21	Etudes suivi de travaux	14 465,00	
25	Travaux	778 789,69		27	Immo financières caution		
27	Immo financières caution		21,00				
	Dépenses réelles Investissement hors dette	4 186 188,41	2 641 250,00		Recettes réelles Investissement hors dette	3 402 740,41	2 073 569,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 244,00	35 605,00	16	Emprunts et dettes assimilées		
	Dettes	32 244,00	35 605,00		Dettes hors emprunt d'équilibre	-	-
041	Etudes suivi de travaux		17 153,00	040	Amortissements	513 418,00	603 286,00
	Total Dépenses d'investissement	4 218 432,41	2 694 008,00	041	Etudes suivi de travaux		17 153,00
					Total Recettes d'investissement	3 916 158,41	2 694 008,00
					Emprunt d'équilibre	302 274,00	-
	Total Section d'investissement	4 218 432,41	2 694 008,00		Total Section d'investissement	4 218 432,41	2 694 008,00

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 2 073 569 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :
 NPPV : 0
 Abstention : 1 (D.MOUREAUX)
 Suffrages exprimés : 65
 Majorité absolue : 34
 Votes Pour : 65
 Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2017/103 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT SECTEUR DE L’HIPPODROME

Le Conseil de la Communauté d’agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2017, l’appellation du budget annexe Grand Stade en retenant désormais l’appellation « Aménagement Secteur de l’Hippodrome »,

ADOpte le budget Primitif 2017 du Budget Annexe Aménagement Secteur de l’Hippodrome arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT							
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
011	Charges à caractère général	593 730,00	684 179,00	70	Recettes des services	633 898,00	805 733,00
012	Charges de personnel	40 168,00	44 000,00	002	Résultat reporté n-1	26 888,70	
	Dépenses de gestion courante (DG)	633 898,00	728 179,00		Recettes de gestion courante (RG)	660 786,70	805 733,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	26 888,70	77 554,00				
66	Frais financiers (SF)		20 495,00	76	Produits financiers (PF)		
	Solde financier (SF = PF - FF)	-	20 495,00				
67	Charges exceptionnelles	26 888,70		77	Produits exceptionnels		
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 26 888,70	-				
	Epargne brut (EB = EG + SF + SE)	- 0,00	57 059,00				
	Virement à la section d’investissement		57 059,00				
	Total Section de fonctionnement	660 786,70	805 733,00		Total Section de fonctionnement	660 786,70	805 733,00
INVESTISSEMENT							
Chap.	Dépenses d’investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017	Chap.	Recettes d’investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017
001	Dépenses reportées	136 864,60		1068	Autres réserves	136 864,60	
20	Immo incorporelles		902 000,00	13	Subventions d’investissement		
21	Immo corporelles		97 000,00	021	Virt de la section de fonctionnement		57 059,00
23	Immo en cours	600 000,00			Recettes réelles Investissement hors dette	136 864,60	57 059,00
	Dépenses réelles Investissement hors dette	736 864,60	999 000,00				
	Total Dépenses d’investissement	736 864,60	1 036 059,00		Total Recettes d’investissement	136 864,60	57 059,00
					Emprunt d’équilibre	600 000,00	999 000,00
	Total Section d’investissement	736 864,60	1 036 059,00		Total Section d’investissement	736 864,60	1 036 059,00

PRECISE que le virement à la section d’investissement s’élève à 57 059 €.

PRECISE que l’emprunt d’équilibre est inscrit pour un montant de 999 000€.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l’Essonne.

Votes :
 NPPV : 0
 Abstention : 1 (D.MOUREAUX)
 Suffrages exprimés : 65
 Majorité absolue : 34
 Votes Pour : 65
 Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2017/104 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT BOIS SAUVAGE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget Primitif 2017 du Budget Annexe Aménagement Bois Sauvage arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT							
Chap	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
65	Autres charges de gestion courante		10,00	002	Resultat reporté	0,19	-
	Dépenses de gestion courante (DG)	-	10,00		Recettes de gestion courante (RG)	0,19	-
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	0,19	- 10,00				
67	Charges exceptionnelles	0,19		77	Produits exceptionnels		-
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 0,19	-				
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	-	- 10,00				
042	Stock début 2017	3 322 571,00	3 322 571,00	042	Stock fin 2017	3 322 571,00	3 322 581,00
	Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	-	10,00				
	Total Section de fonctionnement	3 322 571,19	3 322 581,00		Total Section de fonctionnement	3 322 571,19	3 322 581,00
INVESTISSEMENT							
Chap	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017
020	Dépenses imprévues	2 612,45	-	001	Resultat reporté	2 612,45	-
	Dépenses réelles Investissement hors dette	2 612,45	-		Recettes réelles Investissement hors dette	2 612,45	-
16	Autres dettes		-	16	Autres dettes		10,00
	Dettes	-	-		Dettes hors emprunt d'équilibre	-	10,00
040	Stock fin 2017	3 322 571,00	3 322 581,00	040	Stock début 2017	3 322 571,00	3 322 571,00
	Total Dépenses d'investissement	3 325 183,45	3 322 581,00		Total Recettes d'investissement	3 325 183,45	3 322 581,00
	Total Section d'investissement	3 325 183,45	3 322 581,00		Total Section d'investissement	3 325 183,45	3 322 581,00

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :
 NPPV : 0
 Abstention : 1 (D.MOUREAUX)
 Suffrages exprimés : 65
 Majorité absolue : 34
 Votes Pour : 65
 Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2017/105 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT PYRAMIDES

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget Primitif 2017 du Budget Annexe Aménagement Pyramides arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT							
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
011	Charges à caractère général	32 000,00	23 480,00	002	Résultat reporté	0,46	
	Dépenses de gestion courante (DG)	32 000,00	23 480,00		Recettes de gestion courante (RG)	0,46	-
	Épargne de gestion (EG = RG - DG)	- 31 999,54	- 23 480,00				
67	Charges exceptionnelles	0,46	-	77	Produits exceptionnels		-
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 0,46	-				
	Épargne brut (EB = EG+SF+SE)	- 32 000,00	- 23 480,00				
042	Stock début 2017	438 901,00	470 901,00	042	Stock fin 2017	470 901,00	494 381,00
	Idc Opérations d'ordre (SOC = R042 - D042)	32 000,00	23 480,00				
	Total Section de fonctionnement	470 901,46	494 381,00		Total Section de fonctionnement	470 901,46	494 381,00
INVESTISSEMENT							
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017
020	Dépenses imputées	10 013,25		001	Solde d'exécution reporté	10 013,25	
	Dépenses réelles Investissement hors dette	10 013,25	-		Recettes réelles Investissement hors dette	10 013,25	-
16	Autres dettes		-	16	Autres dettes	32 000,00	23 480,00
	Dettes	-	-		Dettes hors emprunt d'équilibre	32 000,00	23 480,00
040	Stock fin 2017	470 901,00	494 381,00	040	Stock début 2017	438 901,00	470 901,00
	Total Dépenses d'investissement	480 914,25	494 381,00		Total Recettes d'investissement	480 914,25	494 381,00
	Total Section d'investissement	480 914,25	494 381,00		Total Section d'investissement	480 914,25	494 381,00

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
 Abstention : 1 (D.MOUREAUX)
 Suffrages exprimés : 65
 Majorité absolue : 34
 Votes Pour : 65
 Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2017/106 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE REGIE LE PLAN

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le budget Primitif 2017 du Budget Annexe Régie Le Plan arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION							
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
011	Charges à caractère général	551 657,33	575 801,00	70	Produits divers	302 094,00	301 502,00
012	Charges de personnel	510 317,00	647 068,00	74	Subventions d'exploitation	315 000,00	372 000,00
65	Autres charges de gestion courante	28 000,00	25 000,00	73	Autres produits de gestion courante	-	10 000,00
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 089 974,33	1 247 869,00		Recettes de gestion courante (RG)	617 094,00	683 502,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	- 472 880,33	- 564 367,00				
66	Frais financiers (SF)	5 600,00	121,00	76	Produits financiers (PF)		-
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 5 600,00	- 121,00				
67	Charges exceptionnelles	30 500,00	30 725,00	77	Produits exceptionnels	78 906,00	4 104,00
002	Résultat reporté n-1	162 770,67		77	Participation du Budget Principal	600 000,00	600 000,00
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	485 635,33	573 379,00				
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	7 155,00	8 891,00				
042	Amortissements	7 155,00	8 891,00	042	Opérations d'ordre		-
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 7 155,00	- 8 891,00				
	Virement à la section d'investissement						
	Total Section de fonctionnement	1 296 000,00	1 287 606,00		Total Section de fonctionnement	1 296 000,00	1 287 606,00
INVESTISSEMENT							
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017
001	Dépenses reportées			001	Solde d'exécution reporté	672 708,36	
20	Immo incorporelles		600,00	13	Subventions d'investissement	70 000,00	100 000,00
21	Immo corporelles	110 410,36	112 000,00				
23	Immo en cours						
	Dépenses réelles Investissement hors dette	110 410,36	112 600,00		Recettes réelles Investissement hors dette	742 708,36	100 000,00
16	Opérations OCLT	636 364,00	636 311,00	16	Opérations OCLT		636 311,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 637,00	63 632,00				
16	Dépôts et cautionnements reçus	6 934,00	6 934,00				6 934,00
	Dettes	706 935,00	706 877,00		Dettes hors emprunt d'équilibre	-	643 245,00
040	Opérations d'ordre			040	Amortissements	7 155,00	8 891,00
	Total Dépenses d'investissement	817 345,36	819 477,00		Total Recettes d'investissement	749 863,36	752 136,00
					Emprunt d'équilibre	67 482,00	67 341,00
	Total Section d'investissement	817 345,36	819 477,00		Total Section d'investissement	817 345,36	819 477,00

PRECISE que le budget Principal participe à l'équilibre du budget à hauteur de 600 000 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 67 341 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
 Abstention : 1 (D.MOUREAUX)
 Suffrages exprimés : 65
 Majorité absolue : 34
 Votes Pour : 65
 Votes Contre : 0

**DELIBERATION N°DEL-2017/107 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – ADOPTION DU BUDGET
ANNEXE THEATRE DE SENART**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget Primitif 2017 du Budget Annexe Théâtre arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT							
chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
011	Charges à caractère général	91 500,00	36 730,00	74	Subvention de fonctionnement	1 574 950,00	1 532 041,00
012	Charges de personnel			75	Autres produits de gestion courante	450 000,00	450 000,00
Dépenses de gestion courante (DG)		91 500,00	36 730,00	Recettes de gestion courante (RG)		2 024 950,00	1 982 041,00
Épargne de gestion (EG = RG - DG)		1 933 450,00	1 945 311,00				
66	Frais financiers (SF)	728 670,00	641 233,00	76	Produits financiers (PF)		
Solde financier (SF = PF - FF)		- 728 670,00	- 641 233,00				
Épargne brut (EB = EG + SF + SE)		1 204 780,00	1 304 078,00				
042	Amortissements	54 120,00	91 325,00	042	Opérations d'ordre		
Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)		- 54 120,00	- 91 325,00				
Virement à la section d'investissement		1 150 660,00	1 212 753,00				
Total Section de fonctionnement		2 024 950,00	1 982 041,00	Total Section de fonctionnement		2 024 950,00	1 982 041,00
INVESTISSEMENT							
chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017	chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017
001	Dépenses reportés	3 499 067,38		001	Solde d'exécution reporté		
20	Immo incorporelles	993 758,23		1065	Autres réserves	1 070 660,45	
21	Immo corporelles	69 435,58		021	Virement de la section de fonctionnement	1 150 660,00	1 212 753,00
23	Immo en cours	3 502 415,79	800 000,00	13	Subventions d'investissement	5 440 016,53	
Dépenses réelles Investissement hors dette		8 064 676,98	800 000,00	Recettes réelles Investissement hors dette		7 661 336,98	1 212 753,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 204 780,00	1 304 078,00	16	Emprunts et dettes assimilées		
Dettes		1 204 780,00	1 304 078,00	Dettes hors emprunt d'équilibre			
040	Opérations d'ordre			040	Amortissements	54 120,00	91 325,00
041	Opérations patrimoniales		319 720,00	041	Opérations patrimoniales		319 720,00
Total Dépenses d'investissement		9 269 456,98	2 423 798,00	Total Recettes d'investissement		7 715 456,98	1 623 798,00
Emprunt d'équilibre						1 554 000,00	800 000,00
Total Section d'investissement		9 269 456,98	2 423 798,00	Total Section d'investissement		9 269 456,98	2 423 798,00

PRECISE que le budget Principal participe à l'équilibre du budget à hauteur de 1 532 041 €.

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 1 212 753 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 800 000 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
 Abstention : 1 (D.MOUREAUX)
 Suffrages exprimés : 65
 Majorité absolue : 34
 Votes Pour : 65
 Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2017/108 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PARCS RELAIS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget Primitif 2017 du Budget Annexe Parkings arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION							
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
011	Charges à caractère général	433 000,00	523 750,00	70	Prestations de services	290 000,00	290 000,00
012	Charges de personnel			74	Subventions d'exploitation (cf chap 77)	184 460,00	
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00					
	Dépenses de gestion courante (DG)	436 500,00	523 750,00		Recettes de gestion courante (RG)	474 460,00	290 000,00
	Épargne de gestion (EG = RG - DG)	37 960,00	235 750,00				
66	Frais financiers (SF)	18 026,00	32 849,00	76	Produits financiers (PF)		
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 18 026,00	- 32 849,00				
67	Charges exceptionnelles			77	Produits exceptionnels	81,00	
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	81,00	351 298,00	77	Participation du Budget Principal		351 298,00
	Épargne brut (EB = EG+SF+SE)	20 015,00	554 199,00				
042	Amortissements	6 141,00	8 835,00	042	Reprise de subventions		
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 6 141,00	- 8 835,00				
	Virement à la section d'investissement	13 874,00	73 864,00				
	Total Section de fonctionnement	474 541,00	641 298,00		Total Section de fonctionnement	474 541,00	641 298,00
INVESTISSEMENT							
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017
001	Dépenses reportés	711 608,37		1068	Autres réserves	39 449,34	
20	Immo incorporelles	102 009,00		021	Virement de la section de fonctionnement	13 874,00	73 864,00
21	Immo corporelles	247 996,96	365 000,00	15	Subventions d'investissement	95 874,71	
23	Immo en cours	179 221,64					
	Dépenses réelles Investissement hors dette	1 240 835,97	365 000,00		Recettes réelles Investissement hors dette	149 198,05	73 864,00
16	Dette	28 060,00	82 699,00	16	Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00	
	Dette	28 060,00	82 699,00		Dette hors emprunt d'équilibre	6 000,00	
040	Reprise de subventions			040	Amortissements	6 141,00	8 835,00
	Total Dépenses d'investissement	1 268 895,97	447 699,00		Total Recettes d'investissement	161 339,05	82 699,00
					Emprunt d'équilibre	1 107 556,92	365 000,00
	Total Section d'investissement	1 268 895,97	447 699,00		Total Section d'investissement	1 268 895,97	447 699,00

PRECISE que le budget Principal participe à l'équilibre du budget à hauteur de 351 298 €

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 73 864 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 365 000 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
 Abstention : 1 (D.MOUREAUX)
 Suffrages exprimés : 65
 Majorité absolue : 34
 Votes Pour : 65
 Votes Contre : 0

**DELIBERATION N°DEL-2017/109 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – ADOPTION DU BUDGET
ANNEXE PEPINIÈRES-ATELIERS**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Pépinières arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT							
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
011	Charges à caractère général	1 103 088,50	1 148 210,00	70	Produits divers	625 701,00	766 121,00
012	Charges de personnel	40 500,00	152 521,00	74	Subv. de fonctionnement (cf chap 75)	899 372,10	-
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00		75	Autres produits de gestion courante	469 859,00	108 333,00
				75	Participation du Budget Principal		1 213 922,00
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 158 588,50	1 300 531,00		Recettes de gestion courante (RG)	1 994 932,10	2 088 376,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	836 343,60	787 845,00				
66	Frais financiers (SF)	385 738,00	349 359,00	76	Produits financiers (PF)	29 525,01	26 102,00
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 354 212,99	- 323 257,00				
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	100,00	77	Part. du Budget Principal (cf. chap 75)	200 000,00	-
002	Résultat reporté	286 662,99		77	Produits exceptionnels		
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 88 662,99	100,00				
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	393 467,62	464 468,00				
042	Amortissements	310 892,00	336 195,00	042	Reprise de subvention	64 188,00	64 188,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 246 704,00	- 272 007,00				
	Virement à la section d'investissement	146 763,62	192 481,00				
	Total Section de fonctionnement	2 288 645,11	2 178 666,00		Total Section de fonctionnement	2 288 645,11	2 178 666,00
INVESTISSEMENT							
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	BP 2017
001	Dépenses reportées	5 222 218,36		001	Solde d'exécution reporté	28 819,86	
20	Immo incorporelles	6 000,00		1068	Autres réserves	486 926,83	
21	Immo corporelles	796 285,71	1 134 764,00	021	Virement de la section de fonctionnement	146 763,62	192 481,00
23	Immo en cours	116 995,00		23	Immo en cours	7 000,00	
				13	Subventions d'investissement	4 942 687,08	
				27	Autres immobilisations financières	93 021,46	93 022,00
	Dépenses réelles Investissement hors dette	6 141 499,07	1 134 764,00		Recettes réelles Investissement hors dette	5 705 218,85	285 503,00
16	Emprunts et dettes assimilées	516 479,25	621 698,00	16	Emprunts et dettes assimilées		
16	Autres dettes	79 231,00	79 231,00	16	Dépôts et cautionnements reçus	46 500,00	95 000,00
16	Dépôts et cautionnements reçus	111 215,34	95 000,00	16	Dépôts et cautionnements reçus	46 500,00	95 000,00
	Dettes	706 925,59	795 929,00		Dettes hors emprunt d'équilibre	46 500,00	95 000,00
040	Opérations d'ordre	64 188,00	64 188,00	040	Amortissements	310 892,00	336 195,00
	Total Dépenses d'investissement	6 912 612,66	1 994 881,00		Total Recettes d'investissement	6 062 610,85	716 698,00
					Emprunt d'équilibre	850 001,81	1 278 183,00
	Total Section d'investissement	6 912 612,66	1 994 881,00		Total Section d'investissement	6 912 612,66	1 994 881,00

PRECISE que le budget Principal participe à l'équilibre du budget à hauteur de 1 213 922 €

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 192 481 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 1 278 183 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :
 NPPV : 0
 Abstention : 1 (D.MOUREAUX)
 Suffrages exprimés : 65
 Majorité absolue : 34
 Votes Pour : 65
 Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2017/110 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017 du Budget annexe Chauffage Urbain arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION					
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2017	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2017
011	Charges à caractère général	179 212,00	70	Ventes d'énergie	144 309,00
012	Charges de personnel	20 000,00	70	Participation aux raccordements	165 627,00
65	Autres charges de gestion courante		74	Subventions d'exploitation	
Dépenses de gestion courante (DG)		199 212,00	Recettes de gestion courante (RG)		309 936,00
Epargne de gestion (EG = RG - DG)		110 724,00			
Epargne brut (EB = EG+SF+SE)		110 724,00			
Virement à la section d'investissement		110 724,00			
Total Section de fonctionnement		309 936,00	Total Section de fonctionnement		309 936,00
INVESTISSEMENT					
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017
001	Dépenses reportées		001	Solde d'exécution reporté	
20	Immo incorporelles		021	Virement de la section fonctionnement	110 724,00
21	Immo corporelles	909 213,00	13	Subv. d'investissement (ADEME)	227 303,00
			27	Autres immobilisations financières	
Dépenses réelles Investissement hors dette		909 213,00	Recettes réelles Investissement hors dette		338 027,00
Total Dépenses d'investissement		909 213,00	Total Recettes d'investissement		338 027,00
			Emprunt d'équilibre		571 186,00
Total Section d'investissement		909 213,00	Total Section d'investissement		909 213,00

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 110 724 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 571 186 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :
 NPPV : 0
 Abstention : 1 (D.MOUREAUX)
 Suffrages exprimés : 65
 Majorité absolue : 34
 Votes Pour : 65
 Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2017/111 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE – EXERCICE 2017

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE pour l'année 2017 les taux suivants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud :

❖ Pour le taux de contribution foncière économique (CFE)

Pour la deuxième année suivant la fusion, il est proposé de poursuivre le lissage de 4 années.
Pour la CFE, le lissage est corrigé du taux uniforme moyen identique sur le territoire afin de maintenir le produit fiscal attendu de la CFE.

Ainsi, à titre d'information, le taux de cotisation foncière en 2017 est :

- Sur les communes de l'ancien territoire de Sénart en Seine et Marne : 25,62%,
- Sur les communes de l'ancien territoire de Sénart en Essonne : 25,64%,
- Sur les communes de l'ancien territoire d'Evry Centre Essonne : 25,20%,
- Sur les communes de l'ancien territoire de Seine Essonne : 25,38%,
- Sur la commune de Grigny de l'ancien territoire des Lacs de l'Essonne : 31,07%.

❖ Pour les autres taxes (taxes d'habitation et foncières)

▪ La taxe d'habitation (TH)

Le taux de taxe d'habitation est harmonisé sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud depuis le 1^{er} janvier 2016 puisque l'harmonisation progressive n'était pas possible pour la TH car les écarts de taux n'étaient pas assez importants.

Ainsi, le taux de taxe d'habitation est de 8,47% sur l'ensemble de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

▪ Les taxes foncières bâtie (TF) et non bâtie (TFNB)

L'harmonisation était possible pour la TFB et la TFNB car les écarts de taux étaient suffisamment importants, à l'exception de la ville de Grigny, pour laquelle le lissage de taux n'était pas possible. Il a donc été proposé de poursuivre le lissage des taux de 4 ans pour les autres communes.

Ainsi, à titre d'information, le taux de taxe foncière bâtie est :

- Sur les communes des anciens territoires de Sénart en Seine et Marne, de Sénart en Essonne et d'Evry Centre Essonne : 0,140%,
- Sur les communes de l'ancien territoire de Seine Essonne : 0,790%,
- Sur la commune de Grigny de l'ancien territoire des Lacs de l'Essonne : 0,279%.

Et le taux de taxe foncière non bâtie est :

- Sur les communes de l'ancien territoire de Sénart en Seine et Marne : 3,61%,
- Sur les communes de l'ancien territoire de Sénart en Essonne : 3,26%,
- Sur les communes de l'ancien territoire d'Evry Centre Essonne : 4,70%,
- Sur les communes de l'ancien territoire de Seine Essonne : 3,55%,
- Sur la commune de Grigny de l'ancien territoire des Lacs de l'Essonne : 3,82%.

En résumé, les taux de fiscalité applicables en 2017 sont les suivants :

Communes membres de la CA GPS	CFE	TH	TFB	TFNB
BONDOUFLE	25,20%	8,47%	0,140%	4,70%
CESSON	25,62%	8,47%	0,140%	3,61%
COMBS LA VILLE	25,62%	8,47%	0,140%	3,61%
CORBEIL-ESSONNES	25,38%	8,47%	0,790%	3,55%
COUDRAY-MONTCEAUX (LE)	25,38%	8,47%	0,790%	3,55%
COURCOURONNES	25,20%	8,47%	0,140%	4,70%
ETIOLLES	25,38%	8,47%	0,790%	3,55%
EVRY	25,20%	8,47%	0,140%	4,70%
GRIGNY	31,07%	8,47%	0,279%	3,82%
LIEUSAIN	25,62%	8,47%	0,140%	3,61%
LISSES	25,20%	8,47%	0,140%	4,70%
MOISSY CRAMAYEL	25,62%	8,47%	0,140%	3,61%
MORSANG-SUR-SEINE	25,64%	8,47%	0,140%	3,26%
NANDY	25,62%	8,47%	0,140%	3,61%
REAU	25,62%	8,47%	0,140%	3,61%
RIS-ORANGIS	25,20%	8,47%	0,140%	4,70%
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	25,38%	8,47%	0,790%	3,55%
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	25,64%	8,47%	0,140%	3,26%
SAINTRY-SUR-SEINE	25,64%	8,47%	0,140%	3,26%
SAVIGNY LE TEMPLE	25,62%	8,47%	0,140%	3,61%
SOISY-SUR-SEINE	25,38%	8,47%	0,790%	3,55%
TIGERY	25,64%	8,47%	0,140%	3,26%
VERT SAINT DENIS	25,62%	8,47%	0,140%	3,61%
VILLABE	25,20%	8,47%	0,140%	4,70%

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/112 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE – EXERCICE 2017 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE pour l'année 2017 le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la manière suivante :

N° ZONE	COMMUNES	TAUX TEOM
01	COMBS LA VILLE	7,24%
02	CESSON	8,27%
	LIEUSAIN	8,27%
	NANDY	8,27%
	REAU	8,27%

	SAVIGNY LE TEMPLE	8,27%
	VERT SAINT DENIS	8,27%
03	MOISSY CRAMAYEL - zone 1	11,73%
04	MOISSY CRAMAYEL - zone 2	10,67%
05	BONDOUFLE	7,54%
	COURCOURONNES	7,54%
	EVRY	7,54%
	LISSES	7,54%
	RIS-ORANGIS	7,54%
	VILLABE	7,54%
06	TIGERY	4,50%
07	MORSANG-SUR-SEINE	6,20%
08	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	7,91%
09	SAINTRY-SUR-SEINE	8,11%
10	COUDRAY-MONTCEAUX (LE)	6,79%
11	CORBEIL-ESSONNES	7,70%
12	SOISY-SUR-SEINE	8,58%
13	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	8,66%
14	ETIOLLES	8,98%
15	GRIGNY	7,68%

PRECISE que tous les taux sont identiques à ceux votés en 2016 à l'exception des zones 01, 03 et 04 pour les deux communes dont le service d'enlèvement et de traitement est confié au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/113 : ATTRIBUTIONS DE 12^{EME} DE SUBVENTION A DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser, également, pour l'année 2017 des acomptes mensuels calculés sur la base d'un douzième des attributions de 2016, aux associations suivantes :

- Maison de l'Emploi "Corbeil-Essonnes/Evry"
- Ecole de la 2ème Chance
- Dynamique Emploi
- Oser
- Réseau de formation réciproque d'échanges de savoirs et de création collective
- Théâtre de l'Agora
- Amicale de Villabé
- Maison des Jeunes et de la Culture - Centre de Musiques traditionnelle
- Coopération Développement Agglomération Nouvelle d'Évry (C.D.A.N.E.)
- Les peaux Rouges

- Union Sportive de Ris-Orangis (USRO Rugby)
- Agence Locale de l'Energie d'Evry Centre Essonne
- Espace Prévert – Scène du Monde
- EPCC Théâtre-Sénart
- Gagner à Sénart
- Football Sénart-Moissy USMC
- Maison de l'emploi et de la formation
- Relais Jeunes
- Le Rocheton
- Adil 77
- Maison Des Jeunes et de La Culture Fernand Leger
- Office de Tourisme
- PLIE Intercommunal
- Mission Intercommunale Vers l'emploi
- Centre de Formation et de Professionnalisation des Lacs de l'Essonne
- Mission locale de Grigny
- PLIE Nord de l'Essonne
- Association de prévention spécialisée
- CACV Gymnastique Sportive CLV
- SYMPAV
- Amicale du Personnel
- Savigny Sénart Athlétisme
- Seine Essonne Basket
- CODJACE Corbeil

PRECISE que ces acomptes seront déduits du versement ultérieur de la subvention 2017 et qu'ils ne pourront être versés au-delà du 30 juin 2017.

PRECISE que les conventions existantes constituent les pièces justificatives nécessaires au versement des acomptes aux associations bénéficiaires.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président, à signer au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération les documents nécessaires au versement des acomptes.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/114 : AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD – SIGNATURE D'UNE CONVENTION – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention à l'association Amicale du Personnel d'un montant de 67 300 € au titre de l'année 2017.

AUTORISE le Président à signer la convention relative à l'attribution de la subvention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV :	0
Abstention :	1 (F.GARCIA)
Suffrages exprimés :	65
Majorité absolue :	33
Votes Pour :	65
Votes Contre :	0

DELIBERATION N°DEL-2017/115 : SUBVENTIONS 2017 DANS LE CADRE DU FONDS MICRO-PROJETS POUR LES INITIATIVES LOCALES DES HABITANTS DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DU CONTRAT DE VILLE CENTRE ESSONNE 2014-2020

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 400 € au collège Montesquieu pour son action Semaine de la citoyenneté.

DECIDE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération.

DECIDE que la subvention sera versée en une seule fois, après sa notification.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/116 : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DES VILLES DE LISSES ET DE VILLABE SUR LE SECTEUR DU CIRQUE DE L'ESSONNE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE la délégation du droit de préemption au titre des ENS de la part du Conseil Départemental de l'Essonne, sur les secteurs « Les Coudras », « Les Brateaux », « La Ruelle au Brunet », « Les Bas Cornus », « La Petite Nacelle », « Les Hauts Cornus », « Les Longaines », « Les Roches Saint-Jean », « Les Bouts Cornus », sur les territoires des communes de Villabé et Lisses d'une surface de 86,78 ha environ tels qu'ils sont définis sur les plans de délimitations joints à la présente délibération.

PRECISE que cette délégation prendra effet dès que le Conseil départemental aura délibéré.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents afférents.

PRECISE que les décisions d'exercice du droit de préemption prises dans ce cadre sont exercées par Décision du Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, conformément à la délégation dont il bénéficie en vertu de la délibération du 29 mars 2016 relative à la délégation du Conseil communautaire au Président.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/117 : ORGANISATION DU CRITERIUM DU JEUNE CONDUCTEUR, ACTION DE PREVENTION ROUTIERE SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-CASE – CONVENTION DE PARTENARIAT A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION « AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST » – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST pour le versement d'une subvention dans le cadre de l'organisation du critérium du jeune conducteur

PRECISE que le montant de la subvention attribuée à l'association s'élève à 37 356 € et sera versée en deux fois :

- 50 % à la signature de la convention,
- 50 % au plus tard le 15 juin 2016

AUTORISE le Président à solliciter des toutes les subventions auprès de l'État et du Conseil Départemental de l'Essonne relatives à cette action.

AUTORISE le président ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents afférents.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/118 : CONSTRUCTION DES INSTITUTS DE FORMATIONS PARAMEDICALES DU CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN A EVRY – CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention financière de réalisation entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et le Centre Hospitalier Sud Francilien pour la construction des Instituts de formations paramédicales du Centre Hospitalier Sud Francilien à Évry.

DECIDE de participer au financement de la construction des Instituts de formations paramédicales du Centre Hospitalier Sud Francilien à Évry par une subvention d'un montant de 3 200 000 € maximum, soit 49 % du coût du projet global estimé à 6 500 000 € TTC.

SUBORDONNE le versement de cette subvention à la signature de la présente convention de réalisation entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et le Centre Hospitalier Sud Francilien, incluant la fiche projet et l'annexe financière.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer cette convention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/119 : CONVENTION CADRE POUR LE REMEMBREMENT DES PATRIMOINES HLM SUR LES COMMUNES D'EVRY ET DE COURCOURONNES

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention-cadre à intervenir entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, la Ville d'Evry, la Ville de Courcouronnes, l'Union Sociale pour l'Habitat, l'Association Régionale des Organismes HLM d'Ile de France et les différentes Fédérations,

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/120 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE D'UTILISATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU CONTRAT DE VILLE SENART DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention-cadre d'utilisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et du Contrat de Ville Sénart de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

AUTORISE le Président ou la Vice-présidente ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/121 : LA FABRIQUE A NEUF – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 61 000 € à l'association La Fabrique à Neuf pour l'année 2017, répartie de la manière suivante :

- 50 000 € pour la ressourcerie de Corbeil-Essonnes ;
- 11 000 € pour la ressourcerie de Ris-Orangis.

APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et l'association « La Fabrique à neuf » dans le cadre de l'attribution de cette subvention de 61 000 €.

AUTORISE le Président à signer ladite convention d'objectifs.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 1 (Martine BOUIN)
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 65
Majorité absolue : 34
Votes Pour : 65
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2017/122 : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – FIXATION DE LA REDEVANCE 2017

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que la redevance communautaire du service public de distribution de l'assainissement collectif est différenciée par territoires et bassins versant de collecte, transport et épuration.

DECIDE que la redevance communautaire du service public de distribution de l'assainissement collectif comprend uniquement une part variable.

FIXE au 1er avril 2017, le montant de la part variable de la redevance du service communautaire de l'assainissement collectif à :

Bassin versant	Nature du service	Montant au 01.04.2017 (en € HT/m3)
Evry, Bondoufle, Courcouronnes	Collecte-Transport-Epuration	0,9823
Lisses (Step d'Evry)	Collecte-Transport-Epuration	0,9823
Lisses (Step du SIARCE)	Collecte	0,2185
Ris Sud (Step d'Evry)	Collecte-Transport-Epuration	0,5724
Ris Nord (Step d'Evry)	Collecte-Transport-Epuration	0,8097

Ris Nord (Step du SIAAP)	Collecte	0,4642
Villabe (Step d'Evry)	Collecte-Transport-Epuration	0,9823
Villabé (Step du SIARCE)	Collecte	0,2185
Etiolles, Tigery, Saint Germain les Corbeil, Saint Pierre du Perray, Soisy-sur-Seine	Amortissement STEP Evry	0.0198
Etiolles	Collecte	0.1524
Sénart 77 (Cesson, Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint –Denis)	Collecte	0.4485
Sénart 77 (Cesson, Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint –Denis)	Transport - Epuration	0.6617
Le Coudray-Montceaux	Collecte-Transport-Epuration	0.15
Soisy-sur-Seine	collecte	0.35
Grigny	Collecte	0.30 en dessous de 120 m ³ 0.60 au-dessus de 120 m ³

CONFIRME que les autres tarifs, notamment le montant des PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) ou des contrôles pour l'assainissement non collectif sont maintenues conformément aux délibérations antérieures sur chaque bassin versant.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
 Abstentions : 2 (F.GARCIA ; D.MOUREAUX)
 Suffrages exprimés : 64
 Majorité absolue : 33
 Votes Pour : 64
 Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2017/123 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – FIXATION DE LA REDEVANCE 2017

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que la redevance communautaire du service public de distribution de l'eau potable est différenciée par territoires et bassins versants d'approvisionnement.

DECIDE que la redevance communautaire du service public de distribution de l'eau potable comprend uniquement une part variable.

FIXE au 1^{er} avril 2017, le montant de la part variable de la redevance du service communautaire de l'eau potable à :

Communes concernées	Montant au 01/04/2017 (en €HT/m ³)
Corbeil-Essonnes	0.02
Grigny	0.02
Soisy-sur-Seine	0.02
Senart 77 (Cesson, Combs la Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny le Temple, Vert Saint Denis	0.1256
Le Coudray-Montceaux	0.15
Morsang sur Seine	0.1989
SIE (Etiolles, Saint Germain les Corbeil, Saint Pierre du Perray, Saintry sur Seine, Tigery)	0.22

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
Abstentions : 3 (F.GARCIA ; D.MOUREAUX ; M.BOUIN)
Suffrages exprimés : 63
Majorité absolue : 33
Votes Pour : 63
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2017/124 : REGIE « L'EAU DE L'AGGLO" – FIXATION DE LA REDEVANCE 2017

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que la redevance communautaire du service public de distribution de l'eau potable de la régie l'Eau de l'Agglo comprend :

- une part variable uniforme sur tout le périmètre géré par la régie de l'Eau de l'Agglo basée sur la consommation des abonnés,
- une part fixe, progressive selon le diamètre du compteur des abonnés,

FIXE au 1^{er} avril 2017, le montant de la part variable de la redevance du service communautaire de la régie de l'Eau de l'Agglo à 1,3099 € HT/m³.

FIXE au 1^{er} avril 2017, le montant de la part fixe de la redevance du service communautaire de la régie de l'Eau de l'Agglo à :

Diamètre de compteurs (en mm)	Montant au 01.04.2017 (en € HT)
15	20,81
20	31.22
30	83.25
40	181.06
60	321.23
80	511.67
100	976.08
150	2 031,26
200	2 031,26

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
Abstentions : 3 (F.GARCIA ; D.MOUREAUX ; JF.BAYLE)
Suffrages exprimés : 63
Majorité absolue : 33
Votes Pour : 63
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2017/125 : REGIE « L'EAU DE L'AGGLO » – FIXATION DE LA GRILLE DES TARIFS 2017

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la grille des tarifs applicable au 1^{er} avril 2017.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2017/126 : ADHESION A L'ASSOCIATION ASTECH PARIS-REGION ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'association ASTech Paris-Région pour une durée indéterminée, et les statuts annexés.

DIT que cette adhésion n'est assortie d'aucune cotisation.

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Alain AUZET
- Michel BISSON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires :

- Nombre de votants : 66
- Nombre d'abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 66
- Majorité absolue : 34
- Votes pour : 66
- Votes contre : 0

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Collège des collectivités locales de l'Association ASTech Paris-Région :

- Titulaire : Alain AUZET
- Suppléant : Michel BISSON

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent à cette adhésion.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

MOTION N°DEL-2017/127 : VŒU RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES POUR UNE SOLUTION COLLECTIVE SANS TRANSFERT DE NUISANCES

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à la DGAC et aux autorités compétentes de privilégier, de façon contraignante, la prise d'altitude sur l'augmentation de la vitesse, tout en conservant la trajectoire réglementaire actuelle (VPE et virage).

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Courcouronnes, le 04 AVR. 2017

Le Président
FRANÇOIS CHOUAT



